

<p><b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b>  <b>14 septembre 2015</b></p>
---

A une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 14 septembre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier  
 District No 2 – Madame Annie Rodrigue  
 District No 3 – Madame Émilie Roberge  
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne  
 District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :
  - 3.1 SEANCE ORDINAIRE du 10 août 2015
4. Dossiers en cours
  - 4.1 \_\_\_\_\_
  - 4.2 \_\_\_\_\_
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer
  - 5.2 Mandat Ministre des Finances – ouverture de soumissions
  - 5.3 Augmentation de salaire- BRIGADIERE
  - 5.4 Dépôt du rapport trimestriel
  - 5.5 Demande de réduction de taux de taxes d'un non-résident
6. CORRESPONDANCE

7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 Résolution M.T.Q- Sécurité sur la route 112
  - 7.2 Acceptation des soumissions –Abrasifs 2015-2016
  - 7.3 Acceptation des soumissions – Sel à déglçage
  - 7.4 Appel d’offres pour la cueillette et le transport des matières résiduelles
  - 7.5 A) Demande PIQM (Rue Pelletier- Principale/Notre-Dame)
  - B) Amendement résolution 15-07-6372
8. LOISIRS & CULTURE
  - 8.1 Location du casse-croûte de l’aréna
9. URBANISME
  - 9.1 Adoption du règlement 2015-175
  - 9.2 Acceptation de la dérogation mineure DM-2015-02...  
832, 10e ave Nord
  - 9.3 Résolution –Dossier CPTAQ (Carole Lessard/JY Vachon)
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. Prochaine séance
12. Levée de la séance

**15-09-6401**

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE**

**3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 10 août 2015**

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 10 août est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

**15-09-6402**

**Aucune omission ou erreur n’est constatée, il est donc proposé par Claude Duchesne et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 10 août 2015 tel que présenté.**

**ADOPTÉ**

#### 4. DOSSIERS EN COURS

**M. François Baril nous** informe que le projet du Jardin collectif est à la recherche de bénévoles pour l'an prochain. Concernant la cuisine collective, un groupe est complet pour l'automne. Dans le dossier du projet Communart il y a neuf inscriptions pour la prochaine session. Le projet d'enseigne numérique sera bientôt concrétisé.

**M. Claude Duchesne** nous informe que les travaux d'infrastructures se termineront vers la mi-octobre. Concernant le département d'incendie, il y a eu une sortie en août et c'était une fausse alarme.

**Mme Émilie Roberge** nous confirme que la M.D.J. tiendra son souper spaghetti samedi le 26 septembre prochain. La saison de glace a débuté comme prévu à l'aréna. Le stationnement quant à lui sera pavé la semaine prochaine. Dans le dossier du Comité d'embellissement, les gagnants seront bientôt dévoilés.

**Mme Annie Rodrigue** nous confirme la tenue d'un déjeuner avec les candidats aux prochaines élections fédérales le 19 octobre prochain à la Gargouille à 7 h le matin. Il y aura également le souper des gens d'affaires qui se tiendra le 17 octobre également au restaurant la Gargouille. Ces activités sont organisées par la Chambre de Commerce d'East Broughton.

**M. François Trépanier** nous informe que le H.L.M. a obtenu les crédits nécessaires à l'amélioration des cuisines dans les logements du H.L.M. Une rencontre du Comité d'urbanisme a eu lieu pour traiter d'une dérogation mineure.

#### 5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

##### 5.1 Comptes à payer

15-09-6403

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 août 2015, a été préparée par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de **576 623.23\$** incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois d'août 2015 au montant de **527 051.83 \$** et 49 571.40 \$ pour les prélèvements salaires.

ADOPTÉ

- 15-09-6404**                      **5.2**    **Mandat Ministre des Finances – ouverture de soumissions**
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’East Broughton désire se prévaloir des dispositions de l’article 1066 du Code municipal ;
- En conséquence, il est proposé par François Baril ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**
- QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l’article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.
- ADOPTÉ**
- 
- 15-09-6405**                      **5.3**    **Augmentation de salaire - BRIGADIÈRE**
- ATTENDU** que l’indice des prix à la consommation pour la période de juillet 2014 à juillet 2015 s’élève à 1.3 % pour le Canada;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l’unanimité des conseillers d’augmenter le salaire de la brigadière à l’intersection de la route 112 et de l’avenue Du Collège de 1.3%.
- ADOPTÉ**
- 
- 15-09-6406**                      **5.4**    **Dépôt du rapport trimestriel**
- Le directeur général dépose le rapport financier pour le second trimestre 2015.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le rapport financier trimestriel.
- ADOPTÉ**
- 
- 15-09-6407**                      **5.5**    **Demande de réduction de taux de taxes d’un non-résident**
- ATTENDU la demande reçue de M. Sylvain Guay, résidant au 700 7<sup>e</sup> rang Sud, Sacré-Cœur-de-Jésus;
- ATTENDU que le Conseil municipal a augmenté les taxes de service des résidents et des non-résidents pour la taxation 2015;

ATTENDU que le Conseil municipal ne peut se baser sur le nombre de jours d'utilisation pour fixer ses tarifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de M. Sylvain Guay.

**ADOPTÉ**

## **6. CORRESPONDANCE**

**Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.**

Le Ministère des Transports autorise le démantèlement des 2 passages à niveau du Chemin de Fer du Québec Central qui sont situés sur la 10<sup>e</sup> ave Nord et sur le 7<sup>e</sup> rang Nord. Le démantèlement des passages à niveau et de la signalisation devra être fait au frais de la municipalité.

Le Musée minéralogique et minier nous remercie de notre participation financière.

La Ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, avise que nous aurons droit à une aide financière pour la formation des pompiers volontaires et que la subvention sera versée directement à la MRC. Cette dernière répartira les sommes allouées aux entités qui assument des frais de formation.

Une résolution est reçue de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus au sujet de la tarification des loisirs d'été. Pour 2016, ils demandent d'être avisés d'avance.

Une invitation à participer à la 4<sup>e</sup> édition du méchoui du maire de St-Fortunat, qui se tiendra le 26 septembre, est adressée au maire.

Le Ministre des Transports octroie une subvention de 20 000\$ échelonnée sur 3 ans pour les travaux d'amélioration du réseau routier (rue Lessard).

Le Conseil des aînés et retraités de la MRC des Appalaches invitent les membres du Conseil à une activité « reconnaissance à l'égard des bénévoles » dont les actions contribuent à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et ce, le 21 octobre à la Polyvalente de Thetford Mines.

Une demande de permis d'alcool a été déposée pour le Centre des loisirs d'East Broughton et la municipalité a 30 jours pour s'opposer.

15-09-6408

Place aux jeunes Appalaches demande une contribution financière pour le Gala des Personnalités 2016. Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité d'accorder une somme de 150\$.

Un plan de partenariat financier est reçu concernant la présentation du spectacle ALL STAR (28 novembre) dont les profits seront versés à l'Association Promo-Tourisme ainsi qu'à l'Église d'East Broughton. La demande fut déclinée en raison de la participation déjà accordée aux deux organismes soit le prêt de l'aréna tant pour la pièce de théâtre Des Mines et des Hommes que le Marché aux puces.

## 7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIENE DU MILIEU

### 7.1 Résolution M.T.Q- Sécurité route 112

Ce point sera traité ultérieurement.

### 7.2 Acceptation des appels d'offres – ABRASIFS 2015-2016

15-09-6409

ATTENDU la demande de soumission faite pour l'achat d'abrasifs pour l'hiver 2015-2016;

ATTENDU qu'une seule soumission fut reçue de Gravière MJ Lessard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter **l'offre de Gravière M.J Lessard au montant de 7.70\$ /tm, transport et redevances municipales inclus.**

D'autres soumissions avaient été demandées à Transport Dany Dodier, Gravière GNVR et Transport Mario Giguère.

ADOPTÉ

15-09-6410

**7.3 Acceptation des appels d'offres - Sel à déglacage**

ATTENDU la demande de soumission faite pour l'achat de sel à déglacage pour l'hiver 2015-2016;

ATTENDU que des soumissions de Compass Minerals, Sebci & Sel Warwick furent reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter **l'offre de Compass Minerals au montant de 97.57\$ la tonne plus taxes**. Les autres soumissions reçues soient celle de Sebci (115.00\$/tonne métrique) et celle de Sel Warwick (101.25\$/tonne métrique) étant plus élevées.

**ADOPTÉ**

15-09-6411

**7.4 Appel d'offres pour la cueillette et le transport des matières résiduelles**

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à faire une demande de soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles sur son territoire.

Les soumissions devront comprendre cinq(5) options soient :  
le coût pour l'année 2016, le coût pour les années 2016-2017,  
le coût pour les années 2016-2017 et 2018, le coût pour les années 2016-2017-2018-2019 et le coût pour les années 2016-2017-2018-2019-2020.

**ADOPTÉ**

15-09-6412

**7.5 A) Demande PIQM (Rue Pelletier-Principale/Notre-Dame)**

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une demande d'aide financière dans le programme PIQM volet 1.5 et ce, relativement à la réfection des rues Pelletier, Principale et de l'Avenue Notre-Dame.

Ledit projet proposé est autorisé par le conseil municipal d'East Broughton qui s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

15-09-6413

**B) Amendement résolution 15-07-6372**

Considérant la résolution adoptée en juillet 2015 relativement au programme TECQ 2014-2018;

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender ladite résolution pour y ajouter le paragraphe suivant :

**La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.**

ADOPTÉ

**8. LOISIRS ET CULTURE****8.1 Location du casse-croûte de l'aréna**

**Ce point sera traité ultérieurement.**

**9. URBANISME****9.1 Adoption du règlement 2015-175**

15-09-6414

Attendu l'avis de motion et le premier projet de règlement 2015-175 adoptés le 10 août dernier;

ATTENDU que le Conseil peut répondre à toutes questions au sujet de l'adoption de ce règlement au cours de cette assemblée ;

ATTENDU que les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ce règlement peuvent le faire puisque cette réunion sert aussi d'assemblée de consultation relativement à l'adoption de ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal d'East Broughton adopte le règlement 2015-175, règlement de concordance amendant le règlement de zonage 97-027.

ADOPTÉ



15-09-6415

### **9.2 Acceptation de la dérogation mineure DM-2015-02 (832 10<sup>e</sup> ave Nord)**

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié l'élément dérogatoire concernant la hauteur des murs du garage pour l'immeuble sis au 832, 10<sup>e</sup> avenue Nord ;

CONSIDÉRANT que le demandeur veut mettre des murs de 12 pieds de hauteur à son garage, contrevenant ainsi à l'article 8.3.3.1.1;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les recommandations du comité d'urbanisme et d'autoriser la dérogation mineure DM-2015-02.

ADOPTÉ

15-09-6416

### **9.3 Résolution – dossier CPTAQ (Carole Lessard/JY Vachon)**

ATTENDU que madame Carole Lessard et monsieur Jean-Yves Vachon possèdent une propriété dans la municipalité d'East Broughton composée des lots 4 544 407 et 4 545 662 d'une superficie totale de 6,95 hectares sur laquelle ils désirent se construire une résidence;

ATTENDU que de cette propriété, une superficie de 11 225,9 mètres carrés est localisée hors de la zone agricole mais non accessible et non constructible;

ATTENDU depuis l'entrée en vigueur de la demande à portée collective de la MRC des Appalaches, aucune demande d'autorisation pour la construction d'une résidence ne peut être déposée à la CPTAQ;

ATTENDU qu'en vertu de cette demande à portée collective, la partie de la propriété des mis en cause, localisée dans la zone agricole, se trouve dans un secteur où la construction de résidences est permise sur des propriétés de 20 hectares et plus.

ATTENDU que lors des négociations qui se sont déroulées au début de l'année 2012 dans le cadre de cette demande à portée collective, et plus spécifiquement lors d'une rencontre tenue le 27 février 2012, autant les représentants de l'UPA que ceux de la CPTAQ ont suggéré à la municipalité, après analyse de la propriété des mis en cause, de déposer une demande d'exclusion de la zone agricole pour régler le problème de cette parcelle, mentionnant qu'ils appuieraient une telle démarche;

ATTENDU qu'au dossier # 403923, la municipalité d'East Broughton s'adressait à la CPTAQ afin d'exclure de la zone agricole une partie du lot 16-b du canton de Broughton, aujourd'hui connu sous le # de lot 4 547 407, d'une superficie de 1,82 hectare.

ATTENDU que cette demande a été rejetée par la CPTAQ pour motif qu'il y a suffisamment d'espaces vacants dans la zone non agricole de la municipalité pour réaliser le projet recherché.

ATTENDU que suite à ce refus, les mis en cause et la municipalité d'East Broughton ont convenu de présenter à la CPTAQ deux nouvelles demandes étroitement liées, à savoir une d'exclusion de la zone agricole et une d'inclusion dans la zone agricole afin de revoir la délimitation de la zone agricole dans le secteur concerné;

ATTENDU que la demande d'exclusion déposée par la municipalité a été jugée recevable par la CPTAQ et fait présentement l'objet d'une analyse par ses services professionnels;

ATTENDU que la demande d'inclusion déposée par les propriétaires a été jugée non recevable puisque non conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité et le cas échéant à des mesures de contrôle intérimaire de la MRC;

ATTENDU que les 2 demandes déposées à la CPTAQ doivent être analysées en parallèle;

ATTENDU que des mesures de contrôle intérimaire prohibant des usages de nature urbaine au profit d'usages agricoles sur la portion du territoire visé rendraient la demande d'inclusion dans la zone agricole recevable en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que le conseil de la municipalité d'East Broughton demande à la MRC des Appalaches d'adopter une résolution de contrôle intérimaire conformément à l'article 61 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, résolution ayant pour objet de modifier l'affectation du territoire « Périmètre d'urbanisation » par une affectation du territoire « Agricole dynamique » pour toute la portion du lot 4 544 407 localisée hors de la zone agricole, et de n'y autoriser que les usages agricoles prévus dans ce type d'affectation du territoire au schéma d'aménagement révisé autres que les installations d'élevages, la portion de territoire visée apparaissant au plan préparé par Stéphane Roy, arpenteur- géomètre en date du 29 avril 2015 identifiée comme étant la « Parcelle 1 ».

ADOPTÉ

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.  
Quelques questions furent posées dont :**

- Travaux rue Lessard et stationnement aréna
- Dossier de la mine Québec Asbestos

**11. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance aura lieu le 5 octobre 2015 à 19h30.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**15-09-6417**

**Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des  
conseillers de clore la séance à 20h25.**

**ADOPTÉ**

---

KAVEN MATHIEU, MAIRE

---

Normand Laplante, Dir.gén.